



24 février 2012

Programme¹ indicatif de travail de la commission des finances

Février - mars 2012

Sauf indication contraire, les réunions se tiennent dans la salle de la commission

	Commission	Séance publique
Lundi 27 février	<p><u>11 heures</u> (à l'Assemblée nationale)</p> <p>Réunion de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2012</p>	
Mardi 28 février		<p><u>14 heures 30</u></p> <p>- Examen des conventions fiscales avec l'île Maurice, l'Arabie Saoudite et l'Autriche</p> <p>- Examen du projet de loi n° 393 (2011-2012) autorisant la ratification de la décision du Conseil européen modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro, et du projet de loi n° 394 (2011-2012) autorisant la ratification du traité instituant le mécanisme européen de stabilité (MES)</p> <p><u>21 heures 30</u></p> <p>Débat préalable au Conseil européen des 1^{er} et 2 mars</p>

¹ Cet avant-projet de programme est transmis à titre purement indicatif. Il est susceptible d'être modifié à tout moment. Seule la convocation hebdomadaire fait foi.

	Commission	Séance publique
Mercredi 29 février	<p><u>10 heures</u></p> <p><i>Éventuellement, examen du rapport en nouvelle lecture sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012 (Mme Nicole BRICQ, rapporteure générale), sous réserve de sa transmission</i></p> <p><u>Éventuellement, l'après-midi, à l'issue de la discussion générale</u></p> <p>Examen des amendements en nouvelle lecture sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012</p>	<p><u>14 heures 30</u></p> <p>Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire ou examen en nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2012</p>
Mardi 6 mars	<p><u>14 heures 45 (salle Médicis)</u></p> <p>- Audition de M. Michel BARNIER, commissaire européen au marché intérieur et aux services, <i>conjointe avec la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la commission des affaires européennes (ouverte à la presse)</i></p> <p>- Examen, en application de l'article 73 <i>quinquies</i>, alinéa 3, du Règlement du Sénat, du rapport et élaboration du texte de la commission sur la proposition de résolution européenne n° 423 (2011-2012), présentée par M. Richard YUNG, au nom de la commission des affaires européennes, sur la réglementation bancaire (E 6480 et E 6787) :</p> <p><u>(Délai limite pour le dépôt, auprès du secrétariat de la commission, sur « Ameli commission », des amendements à la proposition de résolution :</u> <u>Lundi 5 mars 2012, à 12 heures)</u></p>	

	Commission	Séance publique
Mercredi 7 mars	<u>Matin</u> Communication de M. Jean ARTHUIS sur les conclusions de sa mission, confiée par le Premier ministre, sur l'avenir de la zone euro	